

AVIS 2013-091

12 Décembre 2013

**AVIS sur les paramètres du Fonds de Gestion de la Défaillance Cash et Dérivés et les appels de couvertures additionnelles individuelles au titre de ce fonds.**

LCH.Clearnet SA publie cet Avis sur le Fonds de la Gestion de la Défaillance et les appels de couvertures additionnelles individuelles au titre de ce fonds pour les transactions enregistrées dans le Système de Compensation Cash et dérivés conformément à l'Instruction IV.3-1.

Ces changements s'appliquent pour les contributions au Fonds de la Gestion de la Défaillance de **janvier 2014**.

- **Modification du montant plancher et plafond de la taille du fond (cf. article 1 et 3 de cet Avis) ;**
- **Introduction d'un montant de Contribution Minimum pour le Fond de la Gestion de la Défaillance Cash et Dérivés (cf. article 4 de cet Avis) ;**
- **Modification des calculs permettant de déterminer la taille du fonds (décrit en annexe).**

**Article 1**

La date de calcul du fonds et des Contributions des Adhérents Compensateurs (« Date de Détermination de la Contribution ») telle que mentionnée dans les Articles 2 et 16 de l'Instruction IV.3-1 est le dernier Jour de Compensation de chaque mois (positions fin de journée).

Les Contributions sont appelées le matin du 4<sup>ème</sup> jour de Compensation de chaque mois.

**Article 2**

Le montant plafond mentionné dans l'Article 13 de l'Instruction IV.3-1 est fixé à **1 750 000 000** Euros.

**Article 3**

Le montant plancher mentionné dans l'Article 14 de l'Instruction IV.3-1 est fixé à **750 000 000** Euros.

**Article 4**

La Contribution Minimum mentionnée dans l'Article 16 de l'Instruction IV.3-1 est fixé à **100 000** Euros.

Margin Management | LCH.Clearnet | Tel +33 170 37 65 16

Email: [margin.fr@lchclearnet.com](mailto:margin.fr@lchclearnet.com)

Website: [www.lchclearnet.com](http://www.lchclearnet.com)



## ANNEXE

Cette Annexe a pour objectif de:

- Fournir la méthode et les paramètres utilisés pour le calcul des dénommés « risques non-couverts » et « risques dus aux stress-tests excédant le Dépôt de Garantie » (STLOIM).
- Expliquer comment la taille du fonds de gestion de la défaillance est déterminée ainsi que comment sont calculées les contributions individuelles de chaque Adhérent Compensateur.

### 1. Daily Uncovered Risks (UR)

Pour un Adhérent Compensateur et une journée donnée (J), le risque non-couvert est défini comme la différence entre un calcul de type « SPAN® stress-testing » et l'exigence de Dépôts de Garantie et les Marges. Le calcul de type « SPAN® stress-testing » étant effectué sur la base des Positions Ouvertes au soir de J. Les Dépôts de Garantie et Marges sont déposés en J le matin (sur la base des Positions Ouvertes en J-1).

#### ❖ Marchés de Titres

Sur les marchés de Titres, le « risque non-couvert » (Uncovered Risk) est donné par la formule suivante:

$$\text{Uncovered Risk}_D = \text{SPAN}^\circledast \text{ stress-test}_D - (\text{regular SPAN}^\circledast \text{ risk}_{D-1}^* - \text{Min}(\text{Negotiation Risk}_{D-1,0})) - \text{Negotiation Risk}_D$$

\* The regular SPAN® risk is the regular liquidation risk.

#### ❖ Marchés Dérivés

Sur les marchés Dérivés, le « risque non-couvert » (Uncovered Risk) est donné par la formule suivante:  
:

$$\text{Uncovered Risk}_D = \text{SPAN}^\circledast \text{ Stress Test}_D - \text{Initial Margin}_{D-1} - \text{Variation Margin}_D$$

### 2. Risques dus aux Stress-tests excédant le Dépôt de Garantie (STLOM)

$$\text{STLOIM}_D = \text{StressTest Scenario}_D - \text{Initial Margin}_D$$

Les risques dus aux Stress-tests excédant le Dépôt de Garantie signifient vis à vis de chaque Adhérent Compensateur actif sur les marchés de Valeurs Mobilières et/ou Dérivés pour chaque jour, les risques dus aux Stress-tests (calculés par LCH.Clearnet SA pour un scénario donné déterminé par LCH.Clearnet SA) excédant le Dépôt de Garantie, qui peuvent exposer LCH.Clearnet SA en cas de défaillance de cet Adhérent Compensateur ce jour même.

Les risques dus aux Stress-tests excédant le Dépôt de Garantie sont calculés en utilisant aussi bien des scénarios de stress-tests historiques que théoriques qui sont revus au moins une fois par an.

### 3. Taille du Fonds de Gestion de la Défaillance

Le Fonds de Gestion de la Défaillance Cash et Dérivés est déterminé mensuellement selon la méthode suivante:

- Pour une journée (J) donnée, on considère les 2 « risques non-couverts » (UR) les plus élevés parmi tous les Adhérents Compensateurs :

$$\text{UR}_{1+2, \text{ day } d} = \text{Max}_{\text{all members}} (\text{UR}_{\text{day } d}) + 2^{\text{nd}} \text{Max}_{\text{all members}} (\text{UR}_{\text{day } d})$$

- On prend la moyenne sur 60 jours de ces observations :

$$\text{DF}_{\text{Theoretical Size}} = \frac{1}{60} \sum_{\text{last 60 days}} \text{UR}_{1+2, \text{ day } d}$$

- On compare ce résultat à 90% du maximum observé sur ces mêmes 60 jours des 2 plus gros risques dus aux stress-tests non-couverts excédant le Dépôt de Garantie et le Fonds de Gestion de la Défaillance Cash et Dérivés et le maximum de ces deux montants :

$$\text{Default Fund}_{\text{Size}} = \text{Max} \left[ \text{DF}_{\text{Theoretica Size}}; \frac{\text{Max}_{60 \text{ days}} (\text{STLOIM}_{1+2})}{0.9} \right]$$

STLOM<sub>1+2</sub> correspond à la somme sur chaque jour donné de la période considérée des deux plus gros risques dus aux stress-tests non-couvert excédant le Dépôt de Garantie parmi tous les Adhérents Compensateurs.

Notez qu'un montant plancher et un montant plafond sont appliqués à la taille du Fonds de Gestion de la Défaillance Cash et Dérivés comme détaillé dans les articles 2 and 3 de cet Avis.

#### **4. Montant de la Contribution**

Les Adhérents Compensateurs contribuent, une fois par mois, au pro rata de leurs risques non-couverts respectifs avec application de la Contribution Minimum détaillée dans l'article 4 de cet Avis.

La Contribution de chaque Adhérent Compensateur Agréée est calculée selon la formule suivante:

$$\text{Contribution Mi} = \text{Max} [ (\text{Default Fund}_{\text{Size}} \times \text{Uncovered Risk on the period Mi} / \text{total Uncovered Risk}); \text{Minimum Contribution} ]$$

Où "total uncovered risks" est :

$$\text{Total uncovered risk} = \Sigma (\text{Uncovered Risk sur la période Mi})_{\text{Adhérents Compensateurs}}$$

Où: Mi correspond à l'Adhérent Compensateur i.

#### **5. Date de calcul et date d'appel de la Contribution**

##### **❖ Revue mensuelle de la taille du Fond de Gestion de la Défaillance :**

La date de calcul correspond au dernier Jour de Compensation de la période des 60 jours utilisée pour la revue mensuelle des Contributions:

- Dernier Jour de Compensation de chaque mois (positions en fin de journée).

##### **❖ Date d'appel de la contribution :**

Les Contributions sont appelées le matin du 4<sup>ième</sup> Jour de Compensation de chaque mois.

#### **6. Appel de couvertures additionnelles individuelles**

- Une couverture additionnelle au titre du Fonds de Gestion de la Défaillance peut être appelée en cours de journée, le jour J pour lequel les 45% de dépassement du montant du fonds sont observés, en référence à l'article 15 de l'Instruction IV.3-1.
- La couverture additionnelle au titre du Fonds de Gestion de la Défaillance est rendue lors de l'appel de fond du matin du 2<sup>nd</sup> jour suivant (J+2) si le dépassement n'a plus été observé le jour suivant (J+1).